



**PROJET « ADAPTATION BASEE SUR LES ECOSYSTEMES DE LA MONTAGNE A LA MER/ EBA »**

## **TERMES DE RÉFÉRENCE**

**Renforcement de la résilience des écosystèmes et des communautés côtiers par la restauration de mangroves, le reboisement en benzolive et l'accompagnement des familles au niveau du Complexe Baradères-Cayemites  
(Départements des Nippes & Grand'Anse)**

### **I.- CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Le projet d'Adaptation Basée sur les Écosystèmes (AbE), financé par le Fond Mondial pour l'Environnement (FME) ou Global Environment Facility (GEF), exécuté par le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) en partenariat avec le Ministère de l'Environnement (MdE) via l'Agence Nationale des Aires Protégées (ANAP) vise l'amélioration de la résilience des écosystèmes et des communautés vulnérables au Changement Climatique et aux menaces anthropogéniques à travers l'application d'une approche de la montagne à la mer de la conservation de la biodiversité et la gestion des bassins versants. Ce projet compte appuyer également l'État haïtien à travers le MdE dans la mise en place de politiques d'adaptation basée sur les écosystèmes, l'établissement de nouveaux espaces protégés et la réalisation des activités résiliente dans les trois zones d'intervention du projet. Il s'agit du :

- Complexe des Trois Baies situé dans le Nord et le Nord-est du pays ;
- Complexe des Baradères-Cayemites logé dans les Nippes et Grand'Anse ;
- Complexe de Marigot – Massif de la Selle – Anse à Pitres localisé dans le Sud-est du pays ;

Les actions du projet s'articulent autour de deux axes principaux :

1. Le renforcement de la résilience face aux menaces climatiques dans les principaux bassins versants et zones côtières en passant par l'aménagement des bassins versants et la conservation des sols, la gestion des zones côtières, et la valorisation et la conservation des ressources naturelles.

2. Le renforcement de la contribution des zones protégées à la conservation de biodiversité et au développement durable dans les zones côtières et marines axé sur une exploitation raisonnée.

En prenant en compte les interactions entre les activités de la ligne de crête au récif, le projet ABE cherche à réduire, tout en conservant la biodiversité menacée dans les bassins versants et les zones côtières et marines, la vulnérabilité des populations pauvres des zones d'intervention aux effets du changement climatique. Ce projet vise six grands groupes de résultats :

- Cadre de gouvernance – politiques, plans et décisions en faveur de l'adaptation basée sur les écosystèmes ;
- Conservation et gestion efficace des écosystèmes pour renforcer leur résilience et leur fonctionnalité ;
- Réhabilitation assistée – recouvrement de la fonctionnalité des écosystèmes ;
- Propositions affinées pour le patrimoine des aires protégées dans les zones côtières et marines ;
- Renforcement des instruments et des capacités en vue de la gestion efficace des aires protégées ;
- Nouveaux moyens de subsistance afin de réduire la pression sur la biodiversité côtière et marine ;

L'obtention de ces résultats demande une approche multidimensionnelle axée sur la prise en compte des aspects biophysique, socioéconomique, organisationnel et aussi le développement de partenariat stratégique. C'est ainsi que dans les différentes zones d'intervention du projet, l'approche participative, la concertation avec les parties prenantes et l'implication de différents acteurs deviennent déterminantes pour l'avancement du projet. Alors, le complexe Baradères-Cayemites se situe à cheval sur deux départements Nippes et Grand'Anse et, s'étend de Petit Trou de Nippes jusqu'à Corail en passant par Baradères, Grand Boucan et Pestel. Il prend en compte l'espace marin et l'espace terrestre donc, suivant une approche de la montagne à la mer du projet ABE (adaptation basée sur les écosystèmes), tous les bassins versants qui se déversent sur la côte de Petit Trou de Nippes jusqu'à Corail font partie du complexe Baradères-Cayemite. En effet, la partie terrestre du complexe est limitée au Sud par les sections communales Tibi Davesac et Champlois de la commune de Camp-Pérrin, Melon et Dory de Maniche, Laroque de Cavaillon, Plaisance et Anse à pin de Plaisance du Sud et Liève de Petit Trou de Nippe, au Nord par la péninsule Grand Boucan-Baradères, la zone côtière de Petit Trou de Nippes, Ile Cayemite, les côtes de Pestel et de Corail, à l'Est par les communes d'Arnaud et Anse-à-Veau et à l'Ouest par les communes de Roseaux et Beaumont proche de l'extrémité Est du Parc Macaya.

Comme Aire Protégée côtière et marine, le complexe dispose par endroits d'importantes

formations de mangroves. Cet écosystème, riche en biodiversité offre de services écosystémiques inestimables. Par contre, les activités de coupes, la dégradation des bassins versants, la présence des déchets plastiques ajoutés aux effets du changement climatique contribuent énormément à affaiblir la résilience des écosystèmes de mangroves ainsi que les services écosystémiques fournis.

De ce fait, le projet AbE à travers la composante du renforcement de la résilience des écosystèmes envisage la restauration et la conservation de quinze (25) ha de mangroves et la plantation de 30 000 plantules de benzolive dans le complexe Baradères-Cayemites. Les présents Termes De Référence sont élaborés dans le but de recruter un prestataire de service capable de conduire ces activités.

## **II.- OBJECTIF FIXE**

Dans le cadre de cette action, les 2 objectifs suivants sont fixés :

- 1) Renforcer la résilience des écosystèmes terrestres et côtiers dans le complexe Baradères-Cayemites par la restauration, conservation et plantation de mangroves (cible : 25 ha) ;
- 2) Garantir la production du miel des ruchers nouvellement installés à Grand Boucan par la plantation des plantes mellifères, notamment de benzolive (cible : 30 000 plantules) ;
- 3) Améliorer le revenu de 50 familles des Iles Cayemites de 50%

## **III.- ZONES D'INTERVENTIONS**

Les activités de réhabilitation des mangroves et la plantation de benzolive couvrent la baie des Baradères, les communes Grand Boucan et Corail, et les Îles Cayemites. L'écosystème de mangrove occupe une grande partie de la superficie de la baie des Baradères qui s'étend sur les deux rives jusqu'aux espaces agricoles. Cependant, la population locale exerce de fortes pressions sur les mangroves entraînant sa dégradation, donc l'affaiblissement de sa capacité de résilience. Les espaces dégradés constituent une porte d'entrée facilitant le développement des activités nuisibles à la régénération de l'écosystème de mangrove.

Sur les côtes de Corail, la partie nord de la troisième section Champy, se trouve des espaces de mangrove très attrayants. Les perturbations liées aux activités anthropiques et les effets du changement climatique réduisent considérablement la résilience de cet écosystème.

Dans la commune de Grand Boucan, principalement au niveau de (Zétwa & Eaux Basses) où se développent des activités apicoles, les espèces mellifères se révèlent d'une importance capitale pour faciliter la production du miel.

La vulnérabilité de la population sur les Îles Cayemites provoque une forte dégradation des mangroves sur le littoral. Dépourvu de l'eau douce pouvant faciliter l'accroissement des mangroves, la sécheresse liée au changement climatique diminue davantage la capacité de

régénération de l'écosystème de mangroves dans l'île.

En accord avec l'équipe du projet, le prestataire de service devra organiser une visite de prospection dans le but d'identifier les sites de plantation, de rencontrer les différents acteurs (autorités locales, comité de surveillance des mangroves, comité local d'appui de gestion de l'aire protégée, les leaders communautaires, etc.). Cette démarche permet de mieux cerner la dynamique de la coupe des arbres, d'envisager une meilleure approche pour mener les activités de restauration (sensibilisation et formation, surveillance, nettoyage et entretien) et poursuivre les actions qui sont déjà réalisées en faveur du renforcement de la résilience des mangroves dans la zone. En partenariat avec le comité local d'appui et les agents de surveillance, des activités de nettoyage et d'entretien seront menées dans les espaces de mangroves.

**Table 1 : Communes d'intervention**

Activités	Baradères	Grand Boucan	Iles-Cayemites	Corail	Total
Restauration/Plantation Mangrove (ha)	18	0	3	4	25
Plantation Benzolive (plantules)	6 000	2	18 000	4 000	30 000

#### **IV.- TACHES PRINCIPALES**

Le prestataire de service en acceptant de signer le contrat d'exécution de cette action, réalisera les taches suivantes :

##### **1. Sensibilisation, formation et appropriation de l'expertise de restauration des mangroves au niveau local**

L'écosystème de mangrove a une grande importance non seulement pour la communauté locale et aussi pour le pays en raison de sa gamme de services écosystémiques fournis. Pourtant, cet écosystème fait face à des menaces anthropiques et naturelles qui risquent de compromettre son existence dans certains endroits. Alors, il est un constat que les connaissances sur les mangroves ne sont pas trop vulgarisées. De ce fait, en utilisant le comité local d'appui à la gestion du complexe, le prestataire de service devra organiser des campagnes de sensibilisation pour le grand public de la zone, des séances de formation orientées sur les connaissances de base de l'écosystème de mangrove, les différentes menaces, les actions de restauration et les mesures pour renforcer la résilience des mangroves. La formation théorique devra être complétée par des activités pratiques sur le terrain dans la mise en place des pépinières, la plantation et l'entretien en prenant en compte l'expertise qu'il faut développer par rapport à l'ensemble des paramètres à maîtriser. Pour les formations théoriques et pratiques, l'accent sera mis sur les cadres des OCB, les comités et les autorités locales. En effet, les personnes impliquées seront en

mesure de reproduire les activités à la fin de la prestation de service. Au moins 250 personnes seront touchées par cette activité.

## **2. Production de plantules**

Pour faciliter l'appropriation de l'activité par la communauté, la production des plantules de mangroves et benzolive se fera in situ à côté des espaces de plantation avec la participation des riverains. Les propagules des trois variétés de mangroves identifiées dans la zone qui sont *Rizophora Mangle*, *Avicennia germinans* et *Laguncularia racemosa* seront collectées dans les différents endroits (embouchures Baradères et Rivière Salée, Mapou et Îlets Cayemites) avec la participation des communautés et acheminés dans les sites de production. Il y aura également la production des plantules de benzolive qui seront utilisées pour emblaver les espaces ciblés. En ce sens, quatre sites de pépinières seront mis en place pour la production de 30,000 plantules de mangrove et 30,000 plantules de benzolive.

## **3. Plantation de mangrove**

Dans le site situant à l'embouchure des Baradères, logé au sud-ouest de la forêt, le jonc occupant de l'espace sera éliminé à partir d'un labour peu profond et après piquetage, des trous seront effectués pour la plantation des plantules, d'au moins 30 cm de hauteur, de mangroves. Une équipe sensibilisée et formée participera dans la mise en terre des plantules qui seront sur une superficie totale de 2 ha. Cette équipe sera formée des membres du comité de surveillance, des associations de pêches, des OCBs et des femmes de la zone. Après la plantation, le comité de surveillance assurera les activités de suivi et d'entretien. Parallèlement, 10 ha de mangroves seront restaurés et conservés par des opérations d'émondage, garnissage, élimination d'arbres morts, etc. dans la commune de Baradères. Pour les Île Cayemites et Corail, le même procédé sera utilisé et la plantation des plantules de 30 cm de hauteur sera faite respectivement à Zèb Guiné sur 1 ha et à Champy sur 2 ha (*Carte de restauration des mangroves*).

## **4. Plantation de benzolive**

Dans les espaces de transition entre les écosystèmes de mangroves (côtiers) et les écosystèmes terrestres, un corridor de benzolive sera établi en vue de créer une délimitation physique représentative. Sur ce les plantules de 40 cm de haut seront respectivement transplantées à Baradères, 6 000 ; aux Iles Cayemites, 2 000 et à Corail 4 000. A Grand Boucan, dans les environs des ruchers qui sont installés par le projet ABE, 20 000 plantules de la même hauteur (40 cm) seront transplantées. Ces dernières, en plus de participer à la restauration et la protection des sols, mettront à la disposition des abeilles des fleurs destinées à la production d'un miel de qualité.

## **5. Identification et développement des activités génératrices de revenus dans les espaces de réhabilitation**

Dans les zones d'intervention, le prestataire de service devra analyser le document d'étude diagnostic réalisé par le projet. Cette analyse sera complétée par des discussions entreprises selon l'approche participative, envie d'identifier les activités génératrices de revenu les plus appropriées qui faciliteront l'augmentation des revenus des riverains, du coup la réduction de la pression sur les ressources naturelles en général et les mangroves en particuliers. Il fournira, en fonction de chaque cas, individuel ou groupé, un accompagnement technique et financier (formation et fourniture d'équipements, montage d'une micro entreprise, etc) dont les activités économiques peuvent avoir une incidence sur la sauvegarde des écosystèmes côtiers. Cet accompagnement pourra se présenter sur différentes formes (renforcement de la pêche, renforcement de l'apiculture, conservation ou transformation des produits agricole, etc) en fonction des opportunités identifiées. L'activité génératrice de revenu retenue doit permettre à la famille d'augmenter son revenu au moins de 50%. De ce fait, une stratégie devra être bien définie pour encadrer les 50 familles de manière à diversifier leur source de revenu. Il est à noter que les 50 familles seront sélectionnées dans les Îles Cayemites sur la base de vulnérabilité et l'équité de genre. L'accompagnement financier à fournir oscillera au tour de 300 USD par famille.

#### **V.- LIVRABLES ATTENDUS**

Dans le cadre de l'exécution de cette action, les livrables à fournir par le prestataire de service les suivants :

- 1- Un plan de travail suite aux missions de terrain détaillé et daté chronométrant les différentes opérations à entreprendre, incluant la date de fourniture des livrables ;
- 2- Un document de rapport présentant l'accomplissement des taches 1 et 2
- 3- Un document de rapport présentant l'accomplissement des taches 3 et 4 et le document de plan de l'accompagnement des familles (incluant le niveau initial de revenu des familles identifiées, les filières retenues, mode d'intervention : individuel et/ou groupé, etc.).
- 4- Un document de rapport final présentant tous les produits à 100% achevés ainsi qu'un plan de suivi des activités.

#### **VI.- DUREE ET CALENDRIER**

Ce microprojet se fera sur une période de sept (7) mois à compter de la date de signature du contrat. Un chronogramme d'activités fera partie intégrante de l'offre technique du prestataire.

#### **VII- MODALITES DE PAIEMENT**

Les paiements seront effectués selon la modalité du tableau ci-après.

<b>Livrables</b>	<b>Modalités de Paiement</b>
1- Un plan de travail suite aux missions de terrain détaillé et daté chronométrant les différentes opérations à entreprendre, incluant la date de fourniture des livrables	30% après approbation du livrable

2- Un document de rapport présentant l'accomplissement des tâches 1 et 2	30% après approbation du livrable
3- Un document de rapport présentant l'accomplissement des tâches 3 et 4 et le document de plan de l'accompagnement des familles (incluant le niveau initial de revenu des familles identifiées, les filières retenues, mode d'intervention : individuel et/ou groupé, etc.).	30% après approbation du livrable
4- Un document de rapport final présentant tous les produits à 100% achevés incluant un plan de suivi des activités.	10% après approbation du livrable

## VIII.-METHODOLOGIE

La méthodologie d'exécution sera préparée par le prestataire qui la présentera dans son offre technique élaborée selon les instructions et documents de l'appel d'offre.

## IX.- PROFIL DU PRESTATAIRE

Le prestataire de service peut être une organisation communautaire de base ou une ONG locale, un consortium, etc. ayant déjà exécuté au moins 3 missions similaires.

### **8.1- Personnel clé**

Le prestataire mettra disponible l'ensemble du personnel nécessaire à la mise œuvre des activités. Toutefois, dans son offre technique, il soumettra les cadres suivants

#### **Chef de mission**

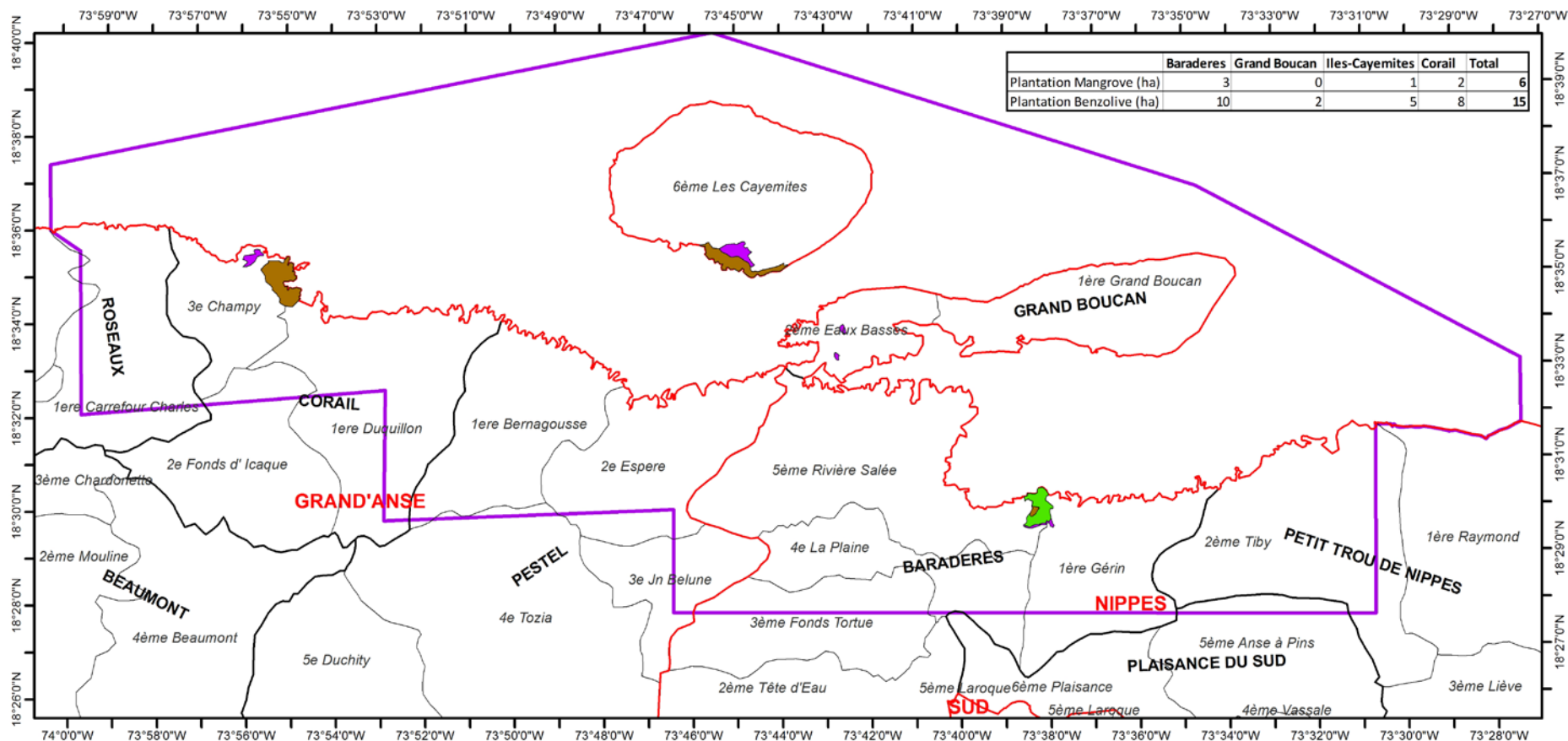
Licence en agronomie ou en science de l'environnement avec une expérience prouvée sur le terrain en restauration de mangrove. Avoir au moins 10 ans d'expériences de terrain et participé dans 3 missions similaires au moins.

#### **Spécialiste en développement local**

Licence en développement local ou disciplines connexes, avec au moins 5 ans d'expériences générales et ayant participé dans 3 missions similaires au moins.

#### **Spécialiste en vulgarisation**

Licence en communication ou autres disciplines connexes avec au moins 4 ans d'expériences générales, ayant participé dans 3 missions similaires au moins.



**Legende**

**Zone d'intervention**

- Espace\_plantation Benzolive
- Espace\_plantation Mangrove
- Mangrove Baraderes
- Limite\_Section\_Communale
- Limite Complexe BC
- Limite Departement

**Complexé Baraderes-Cayemites**  
Zones\_plantation Mangrove & Benzolive

1:200,000

0 2.5 5 10 15 20  
Kilometers